



# CONSEIL MUNICIPAL

## LUNDI 08 JUILLET 2024 A 19H30

Hôtel de ville - Salle du conseil municipal

### PROCES VERBAL

L'an deux-mil-vingt-quatre, le huit du mois de juillet à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Ruy-Montceau (Isère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Denis GIRAUD.

Nombre de conseillers en exercice : 26

Date de la convocation : 2 juillet 2024

Quorum : 14

**Présents :** Denis GIRAUD, Jean-Luc VERJAT, Christine GAGET, Frédérick CHATEAU, Mireille BARBIER, Enguerrand BONNAS, Eric SCHULZ, Marie-Pierre FERLET, Stéphane VEYET, Virginie MARIN, Aristide RICCIARDONE, Olivier MARIE-CLAIRE, Guy RABUEL, Jacqueline RABATEL, Jean-Jacques HYVER, Madeleine HANUS, Régine COLOMB, Didier de BELVAL, Elisabeth SKRZYPCZAK, Elidia BERENFELD.

**Excusés :** Karen ANDREIS (pouvoir à Christine GAGET), Karine PLATEAU (pouvoir à Olivier MARIE-CLAIRE), Véronique REBOUL (pouvoir à Eric SCHULZ), Lilian RENAUD (pouvoir à Régine COLOMB), Pascal FARIN (pouvoir à Guy RABUEL), Jean-Marc SAIÑO (pouvoir à Frédérick CHATEAU)

**Nombre de membres présents ou ayant donné pouvoir :** 26

**Secrétaire de séance :** Christine GAGET

### ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance de conseil du 3 juin 2024
2. Compte rendu des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal
3. Présentation du rapport de la CAPI sur le Compte Administratif 2023
4. Présentation du rapport annuel du Schéma de Cohérence Territorial
5. Modalités financières de transfert de compétence de l'école de musique de La Verpillière à la CAPI
6. Attribution de subventions exceptionnelles
7. Convention pour l'organisation de classes de découverte
8. Renouvellement d'un poste contractuel pour accroissement temporaire au service technique
9. Création de quatre postes contractuels pour accroissement temporaire à temps non complet au service administratif
10. Création de trois postes contractuels à temps non complet pour accroissement temporaire au service périscolaire
11. Modification de la composition de la commission Sports, Associations sportives et Participation des habitants
12. Questions diverses

A 19h30, le maire procède à l'appel, puis constatant que le quorum est atteint, il ouvre la séance.

M.GIRAUD remercie les bénévoles, élus et citoyens, qui ont permis la tenue des bureaux de vote lors des trois tours d'élections qui de sont tenus depuis la dernière séance, ainsi que les associations qui ont fait le nécessaire pour rendre les locaux disponibles en temps et en heure.

En l'absence d'opposition, Mme GAGET assure le secrétariat de la séance.

### **1- Approbation du procès-verbal de la séance de conseil du 03 juin 2024**

**En l'absence d'observation, le procès-verbal de la séance du 03 juin 2024 est adopté.**

### **2- Compte rendu des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal**

*Rapporteur : Denis GIRAUD*

Le Conseil Municipal a délégué au Maire un certain nombre de ses pouvoirs, pour la durée du mandat, conformément à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales. Conformément aux dispositions de l'article L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales, le Maire doit « en rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal ».

Aussi, le Maire, Denis GIRAUD informera l'Assemblée des décisions suivantes :

<b>N° de la décision</b>	<b>Objet</b>	<b>Tiers concerné</b>	<b>Montant en € TTC</b>
2024_066	Convention consultance architecturale avec le CAUE	CAUE	Convention cadre
2024_067	Contrat de mission d'architecte conseiller	Architecte conseil	274.38 €/permanence
2024_068	Spectacle pyrotechnique 14 juillet	BREZAC Events	4 300
2024_079	Modification des tarifs de l'emplacement de la foire	Public	Sans objet
2024_080	Mise en conformité des ERP dans divers bâtiments communaux	YESS ELECTRIQUE	3 119.54
2024_081	Achat d'un serveur informatique et licences	AMIGEST	32 383.20
2024_082	Fourniture de granulés bois	HUGUET Combustibles	2 872

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
PREND ACTE des décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation permanente qui lui a été confiée.**

Le Maire rappelle son objectif de tenir l'assemblée informée de l'actualité communautaire et intercommunale. Cela sera le cas ce soir avec la présentation du compte administratif 2023 de la CAPI et le Rapport d'activité 2023 du Schéma de Cohérence Territoriale.

### 3- Présentation du rapport de la CAPI sur le Compte Administratif 2023

Rapporteur : Denis GIRAUD

Le document a été joint à la convocation. Le maire en commente les éléments principaux :

## Synthèse des Résultats

Pour l'année 2023, les résultats du Budget Principal se décomposent ainsi :

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes	Résultats
Résultat de l'exercice 2023	106 563 605,09 €	122 993 015,82 €	16 429 410,73 €
Résultat antérieur cumulé reporté			9 404 697,44 €
<b>Résultat cumulé de fonctionnement au 31/12/2023 à affecter</b>			<b>25 834 108,17 €</b>

INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes	Résultats
Résultat de l'exercice 2023	42 317 692,77 €	34 047 948,63 €	- 8 269 744,14 €
Résultat antérieur cumulé reporté			- 9 634 311,90 €
<b>Résultat cumulé d'investissement au 31/12/2023 à reporter</b>			<b>- 17 904 056,04 €</b>

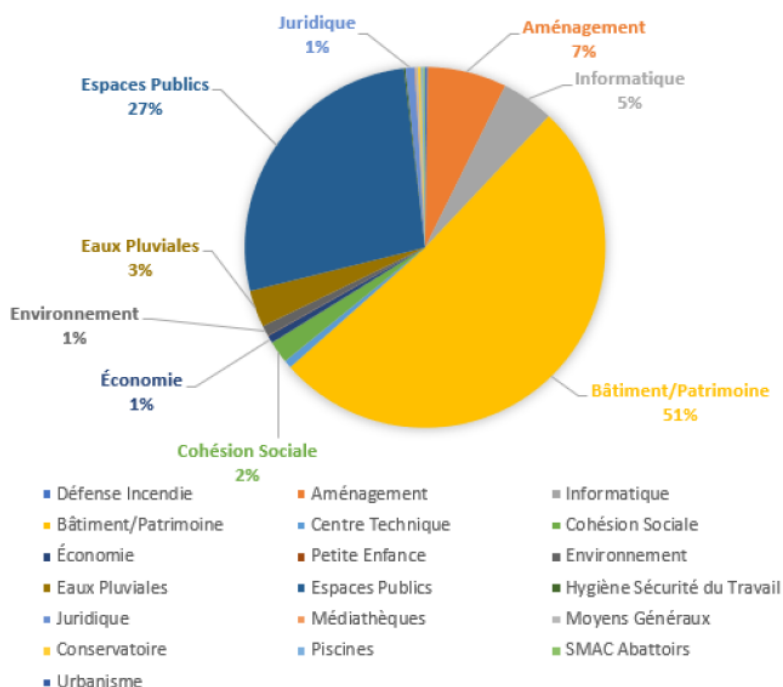
Restes à réaliser	5 800 231,04 €	6 621 392,60 €	821 161,56 €
<b>Besoin d'Investissement à couvrir</b>			<b>- 17 082 894,48 €</b>

### Focus sur la fiscalité

Foncier bâti : 4,10%  
 Foncier non-bâti : 2,60%  
 Taxe d'habitation : 8,43%  
 Cotisation foncière des entreprises : 27,88%  
 Taxe d'enlèvement des ordures ménagères : 10,32%

### Les principaux postes de dépenses d'investissement du budget principal en 2023 :

Défense Incendie	59 925,68 €
Aménagement	1 815 802,74 €
Informatique	1 203 962,58 €
Bâtiment/Patrimoine	13 162 740,40 €
Centre Technique	180 634,79 €
Cohésion Sociale	511 300,00 €
Économie	174 286,33 €
Petite Enfance	10 390,65 €
Environnement	239 853,57 €
Eaux Pluviales	846 266,17 €
Espaces Publics	6 910 122,54 €
Hygiène Sécurité du	39 235,25 €
Juridique	207 904,66 €
Médiathèques	22 684,16 €
Moyens Généraux	53 498,71 €
Conservatoire	65 414,77 €
Piscines	47 074,04 €
SMAC Abattoirs	42 000,00 €
Urbanisme	6 611,40 €



détail Espaces Publics	6 910 122,54 €
Voirie	5 078 454,86 €
Espaces Verts	197 806,04 €
Éclairage Public	1 633 861,64 €

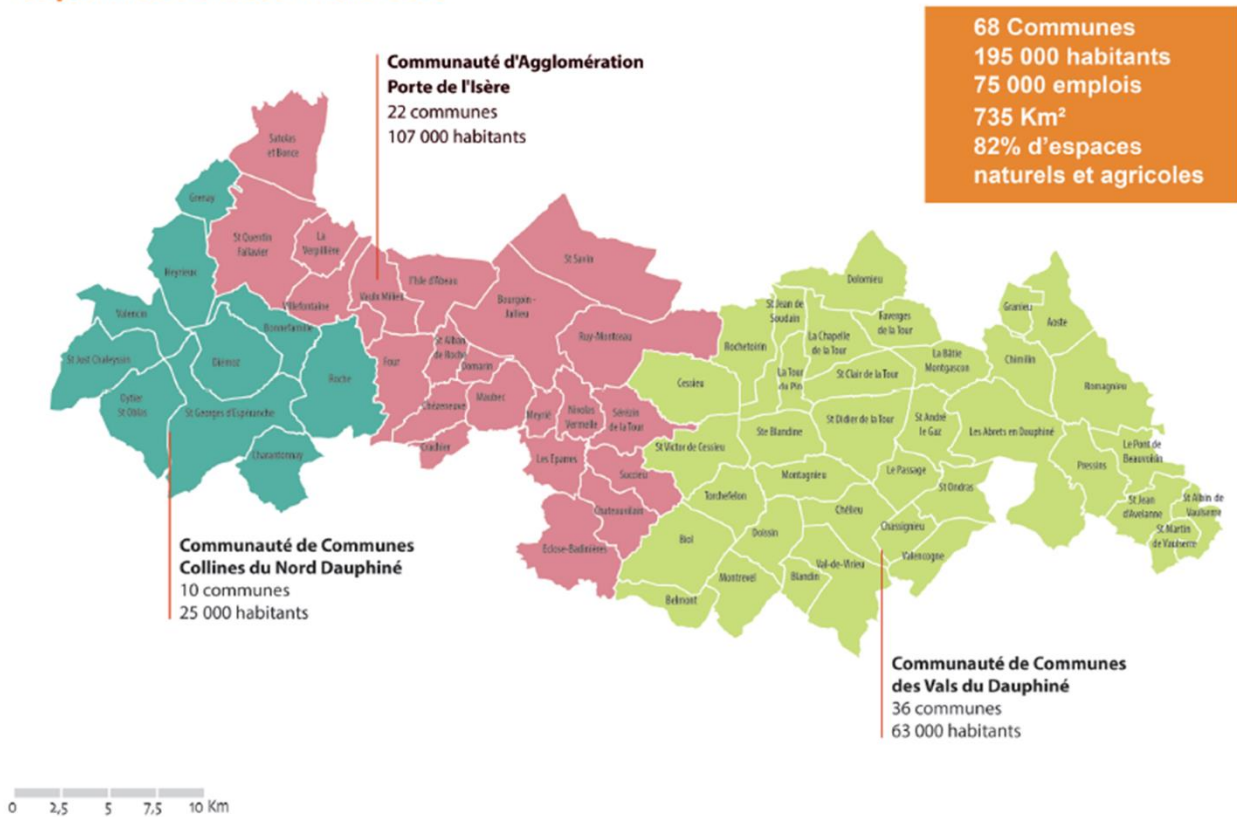
Ce point ne donne pas lieu à délibération.

#### 4- Présentation du rapport annuel du Schéma de Cohérence Territorial

Rapporteur : Denis GIRAUD

Le document a été joint à la convocation. Le maire en commente les éléments principaux :

### Le périmètre du SCoT Nord Isère



Le Budget 2023 a été voté à l'unanimité en comité syndical le 25 janvier 2023.

#### FONCTIONNEMENT

**526 262 €**

#### INVESTISSEMENT

**284 224 €**

MONTANT  
DU TAUX DE  
COTISATION  
par habitant

**1.75 €**

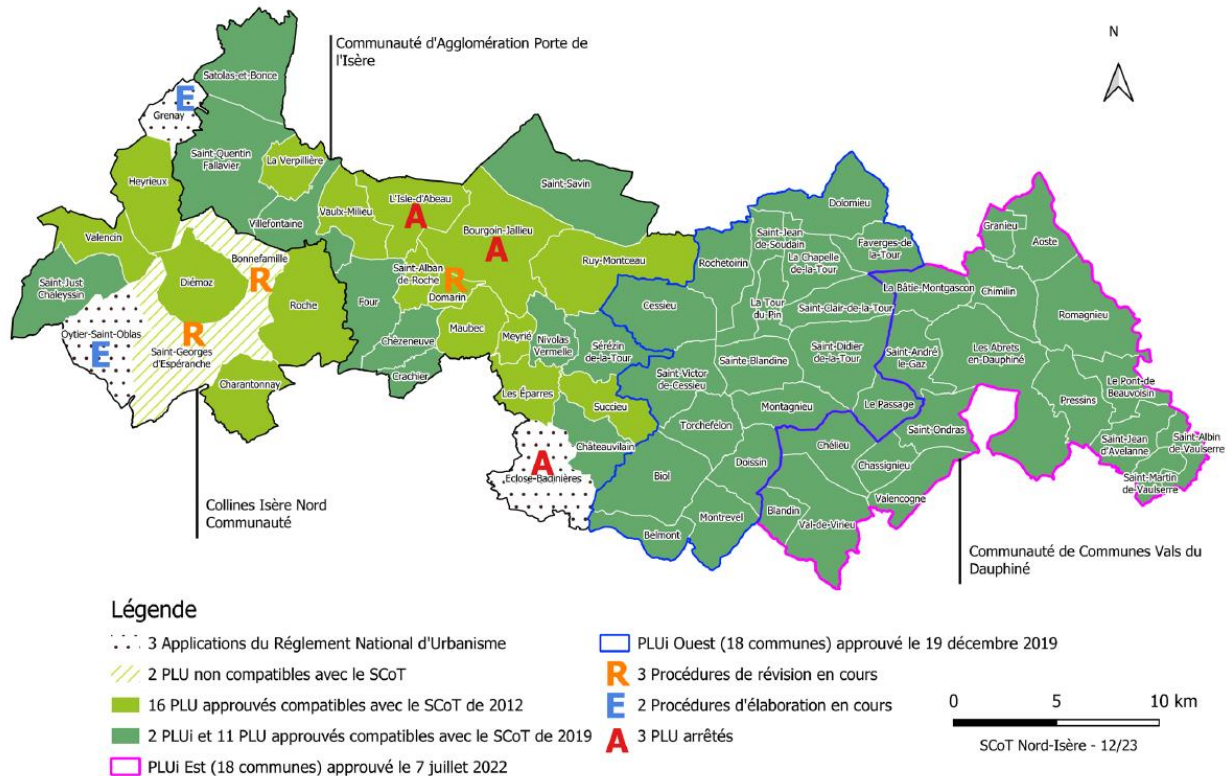


POPULATION  
DE RÉFÉRENCE :  
DGF 2021

**203 080**  
habitants

Malgré les études engagées en 2023 nécessaires pour assurer l'évolution du SCoT dans l'objectif d'intégrer les dispositions de la loi Climat et Résilience, le montant de la cotisation est resté stable depuis 2018, avec un taux de cotisation de 1,75 € par habitant pour les trois intercommunalités membres du syndicat mixte.

Les actions en cours :



Ce point ne donne pas lieu à délibération.

#### 5- Modalités financières de transfert de compétence de l'école de musique de La Verpillière à la CAPI

*Rapporteur : Denis GIRAUD*

L'école de Musique de la Verpillière a été transférée à la CAPI. La Loi fixe un délai de 9 mois pour évaluer et mettre en place les flux financiers entre la commune et l'intercommunalité, sur la base d'un rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT), rapport joint à la convocation. Cette compensation est portée à la connaissance des communes de l'intercommunalité qui doivent se prononcer à la majorité simple des communes représentant les deux tiers de la population ou à la majorité des deux tiers des communes représentant la moitié de la population. Le montant de la compensation sera déduit de l'attribution de compensation versée par la CAPI à la commune de La Verpillière.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**APPROUVE le rapport de la CLECT sur le montant de la compensation proposées, à savoir un total de 326 383 € par an à déduire de l'attribution de compensation versée à la commune de la Verpillière.**

#### 6- Attribution de subventions exceptionnelles

*Rapporteur : Eric SCHULZ*

Deux associations organisent des évènements exceptionnels :

- Les Minois pour le cinquantenaire du club
- Le Club Sportif Ruy Montois de Boxe Française (CSRBF) pour le 5<sup>ème</sup> championnat de France « Mixed Martial Arts »

Il est proposé d'attribuer à chacune d'entre elles une subvention exceptionnelle de fonctionnement de 1 500 € pour leur permettre d'équilibrer leurs comptes respectifs.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**ATTRIBUE à l'association « Les Minois » une subvention exceptionnelle de fonctionnement de 1 500 €,**  
**ATTRIBUE à l'association « Club Sportif Ruy Montois de Boxe Française » une subvention exceptionnelle de fonctionnement de 1 500 €,**  
**S'ENGAGE à inscrire au budget les crédits éventuellement nécessaires par décision modificative.**

**7- Convention pour l'organisation de classes de découverte**

*Rapporteur : Denis GIRAUD*

Lors de la précédente séance du conseil municipal, il a été rapporté le principe d'une aide de la commune en faveur d'un projet de classe de découverte pour l'école Kimmerling.

Ce projet fait maintenant l'objet d'une convention financière entre l'organisateur du séjour, l'école Kimmerling et la commune. Sur la base d'un coût global de 15 745 € TTC, la participation de la commune se monte à 3 760 €. Le projet de convention est joint à la convocation.

M.RABUEL demande si le reste à charge incombe à l'organisateur.

M.GIRAUD précise que le reste du financement est partagé par la caisse des écoles, le sous des écoles, et les familles.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Autorise le Maire ou son délégué à signer cette convention pour un montant de 3 760 €.**

**8- Renouvellement d'un poste contractuel pour accroissement temporaire au service technique**

*Rapporteur : Denis GIRAUD*

Les conditions ne sont aujourd'hui pas réunies pour procéder à la nomination d'un agent technique spécialisé dans les bâtiments. Compte-tenu de la charge de travail récurrente, il est proposé au conseil municipal d'autoriser la création d'un poste contractuel pour accroissement temporaire d'activité pour un agent technique d'une durée de 12 mois. Ce poste sera pourvu en tout ou partie, en regard des besoins qui ne seraient pas pourvus par un agent titulaire ou stagiaire.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DECIDE de créer un poste d'agent technique contractuel pour 12 mois.**

**9- Création de quatre postes contractuels pour accroissement temporaire à temps non complet au service administratif**

*Rapporteur : Denis GIRAUD*

Quatre postes titulaires sont aujourd'hui à pourvoir. Compte tenu des délais et des aléas pour procéder à un recrutement de qualité, il est proposé la création de postes contractuels sous le régime de l'accroissement d'activité. Selon la qualité des candidatures et les aptitudes des personnes recrutées, il sera possible de nommer une même personne sur deux de ces postes.

M.RABUEL demande s'il s'agit de remplacer des personnes ou de créer de nouveaux postes.

M.GIRAUD précise qu'il s'agit de remplacements.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DECIDE de créer pour 12 mois un poste d'agent administratif contractuel à 46 % pour le service population, un poste d'agent administratif contractuel à 57% pour l'urbanisme, un poste d'agent administratif contractuel à 26% pour l'assistance de direction, un poste d'agent administratif contractuel à 46% pour la comptabilité.**

**10- Création d'un poste contractuel à temps non complet pour accroissement temporaire au service périscolaire**

Rapporteur : Denis GIRAUD

L'encadrement des enfants pendant le temps périscolaire aux écoles de Ruy présente un taux insuffisant lors de l'accompagnement des rationnaires d'un local à l'autre. Il est proposé pour ce faire de recruter trois agents en remplacement de ceux mis à disposition par le centre de gestion dont les contrats arrivent à échéance.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DECIDE de créer pour 12 mois un poste d'agent d'animation contractuel à 18%, un poste d'agent d'animation contractuel à 16,5% et un poste d'agent d'animation contractuel à 27% pour le service périscolaire.**

**11- Modification de la composition de la commission Sports, Associations sportives et Participation des habitants**

Rapporteur : Denis GIRAUD

**Le conseil municipal, à l'unanimité,**

**DESIGNE à la commission « Sports, Associations sportives et Participation des habitants » M. Olivier MARIE-CLAIRE en remplacement de M. Didier de BELVAL, démissionnaire,**

**ADOpte la mise à jour du tableau des commissions municipales suivante :**

Le sortant apparait en caractères barrés, l'entrant en rouge :

<b>Commission</b>	<b>Membres</b>
Urbanisme et Patrimoine immobilier	<b>Aristide RICCIARDONE</b> Mireille BARBIER Jean-Luc VERJAT Stéphane VEYET Virginie MARIN Guy RABUEL
Affaires économiques, Agriculture, Commerces et Artisanat	<b>Christine GAGET</b> Marie-Pierre FERLET Virginie MARIN Aristide RICCIARDONE Elisabeth SKRZYPCZAK Jacqueline RABATEL
Affaires scolaires, Petite enfance, Loisirs et Jeunesse	<b>Frédéric CHATEAU</b> Karen ANDREIS Karine PLATEAU Elidia BERENFELD Christine GAGET Régine COLOMB
Finances et Administration générale	<b>Mireille BARBIER</b> Jean-Luc VERJAT Christine GAGET Frédéric CHATEAU Aristide RICCIARDONE Lilian RENAUD

Commission	Membres
Sécurité et Prévention de la délinquance, Fêtes et Cérémonies, Cultes et Cimetière	<b>Enguerrand BONNAS</b> Mireille BARBIER Eric SCHULZ Didier de BELVAL Véronique REBOUL Régine Colomb
Affaires sociales, Personnes âgées et Relations intergénérationnelles	<b>Karen ANDREIS</b> Christine GAGET Enguerrand BONNAS Marie-Pierre FERLET Véronique REBOUL Guy RABUEL
Sports, Associations sportives et Participation des habitants	<b>Eric SCHULZ</b> Frédéric CHATEAU Jean-Marc SAÏNO Enguerrand BONNAS <del>Didier de BELVAL</del> Olivier MARIE-CLAIRE Jacqueline RABATEL
Communication, Culture, Enjeux climatiques et environnementaux	<b>Karine PLATEAU</b> Eric SCHULZ Virginie MARIN Madeleine HANUS Elidia BERENFELD Pascal FARIN
Voiries, Réseaux et Bâtiments	<b>Jean-Luc VERJAT</b> Elisabeth SKRZYPCZAK Stéphane VEYET Didier de BELVAL Olivier MARIE-CLAIRE Jean-Jacques HYVER
Cadre de vie et Mobilités	<b>Karen ANDREIS</b> Karine PLATEAU Frédéric CHATEAU Eric SCHULZ Madeleine HANUS Régine COLOMB

En l'absence de question transmise dans les formes fixées par le règlement intérieur, le maire lève la séance à 20H18.